

«Sans de véritables procès, on met en danger la mission de la justice»

> Réforme pénale

Le bâtonnier genevois Jean-Marc Carnicé dresse un bilan sévère de la procédure fédérale

> Des améliorations seront proposées

Fati Mansour

Depuis le 11 avril dernier, Jean-Marc Carnicé est le nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève et de ses quelque 1400 membres. A 46 ans, ce spécialiste de la criminalité financière et de l'entraide internationale est devenu le porte-parole et l'ambassadeur de ses pairs. Il compte intervenir sur des objets législatifs qui méritent une prise de position. Par exemple, la remise en question du secret médical en prison.

Le Temps: Trois ans après l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale, qui a notamment fait disparaître la figure du juge d'instruction au profit du seul procureur, trouvez-vous que la justice se porte mieux?

Jean-Marc Carnicé: L'objectif global de cette réforme était d'unifier, de simplifier et de clarifier les règles afin de faciliter le travail des professionnels de la justice. Celle-ci visait aussi à faire des économies de temps et d'argent en rendant le système plus efficace. Je pense que ces buts ne sont pas atteints. Le modèle est médiocre et ne satisfait personne. Même le vocabulaire n'est pas clair. Lorsqu'un client est «mis en prévention», il ne comprend souvent pas ce que cela veut dire.

– Comment savoir si un système est plus efficace?

– Certains considèrent qu'il est meilleur lorsque la procédure dure moins longtemps, coûte moins cher et aboutit au résultat le plus juste possible. Pour l'instant, les chiffres montrent le contraire. En 2010 à Genève, soit sous l'ancienne procédure, il y a eu 24 400 procédures terminées contre 20 501 en 2012, alors que les nouveaux dossiers étaient bien moins nombreux. Le nombre de magistrats affectés à la poursuite pénale a également augmenté. Ils étaient 28 procureurs et juges d'instruction en 2009. Il y a aujourd'hui 43 procureurs. Globalement, le budget de la justice a augmenté de 53% en l'espace de cinq ans et le pénal a absorbé une bonne partie de ce coût. La machine grossit, coûte plus cher sans produire plus de résultats. Il y a quelque chose qui dysfonctionne.

PUBLICITÉ



Christian Lüscher
Conseiller national P/UR/G

«Le service de police aérienne est une tâche centrale»

OUI
au Gripen

gripen-oui.ch le 18 mai



Jean-Marc Carnicé: «Le plus beau rôle du bâtonnier, et le plus difficile, est de faire régner la paix au sein du barreau.» GENEVE, 1ER MAI 2013

– A défaut de pouvoir changer de code, quelles améliorations proposeriez-vous?

– Le Ministère public est doté d'un pouvoir exorbitant. Il doit instruire à charge et à décharge – ce qui est un exercice quasi impossible pour celui qui devra soutenir l'accusation – et les autres parties n'ont pas le droit de recourir contre son refus de diligenter tel ou tel acte, sauf rare exception. Cette maîtrise totale doit être changée et l'Ordre des avocats œuvrera, à Berne, à ce nécessaire rééquilibrage des forces.

– Etes-vous satisfait du rôle de l'avocat de la première heure qui intervient lors de l'audition initiale par la police?

– C'était une revendication ancienne et les choses se passent assez bien dans les locaux de police. Mais il y a un défaut de taille. L'avocat de la première heure n'a pas de dossier. Il ne peut que contrôler si les réponses sont correctement portées au procès-verbal, poser des questions et éventuellement conseiller à son client de se taire. Dans ces conditions, c'est un avocat alibi. Il faudra porter ce problème devant le Tribunal fédéral et, le cas échéant, devant la Cour européenne des droits de l'homme.

– La justice a énormément perdu de sa transparence. Certains procès se font sans entendre un seul témoin ou expert. Pour un canton comme Genève, qui a connu le jury populaire et l'oralité des débats, c'est un changement radical...

– La philosophie de ce code consiste à déplacer le centre de gravité de l'audience vers le Ministère public. Il faut arriver au procès avec un dossier complètement instruit. Les débats deviennent plus courts et ressemblent parfois à une simple formalité. C'est un mauvais système. Il est difficile de remettre complètement en cause ce changement, mais on peut corriger ses effets pervers en réintroduisant plus d'oralité au procès.

– A quoi bon finalement rallonger les débats?

– Une audience ne sert pas seulement à condamner ou à acquitter un prévenu. Elle produit un effet qui s'exerce sur les parties et aussi sur le corps social. C'est une manière de domestiquer la violence et de mettre le conflit à distance. Le procès ne donne pas forcément satisfaction mais provoque souvent un apaisement et agit comme une forme de psychothérapie collective. Si on déplace ce débat dans un cabinet calefauté et sans visibilité, on met en danger cette mission de la justice et on la coupe de la population. Des débats si courts donnent aussi le sentiment que les juges ont déjà tranché. On n'y croit plus à cette justice si on pense que les choses sont déjà décidées avant.

– Etes-vous un partisan des procédures simplifiées qui permettent des jugements négociés et rapides?

– C'est une nouveauté utile de ce code mais sa mise en œuvre pose des problèmes. Ainsi, un prévenu

peut être amené à reconnaître certains faits pour s'engager sur la voie d'une procédure simplifiée. Si le plaignant, par exemple, refuse au final de donner son accord, la procédure ordinaire reprendra son cours avec le même procureur qui aura déjà entendu des «aveux». J'ai été positivement surpris d'apprendre qu'au Ministère public de la Confédération, c'est un autre procureur qui dirigeait la procédure simplifiée pour bien distinguer les choses. Genève devrait s'en inspirer.

– Quelle grille souhaitez-vous apposer à votre bâtonnat?

– Le plus beau rôle du bâtonnier, le plus difficile aussi, est de faire régner la paix au sein du barreau. Je compte aussi renforcer le rôle de l'Ordre afin qu'il soit entendu et surtout écouté. Je pense qu'on peut avoir plus d'impact sur les décisions qui seront prises dans la cité et ailleurs. Sur la question du secret médical en prison, par exemple, il faudra que l'on puisse s'exprimer sur le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat. A titre personnel, je suis opposé à cette limitation de la confidentialité. En portant atteinte à la relation de confiance entre le détenu et son thérapeute, on met en péril les efforts de resocialisation et on ne contribue pas à améliorer la sécurité de la population. De plus, cette loi est inutile car un médecin peut déjà, en cas de risque majeur, alerter les autorités. On est en train de légiférer sous le coup de l'émotion alors que le secret médical n'a joué aucun rôle dans le drame de La Paquerette. Cela n'est jamais bon.

Moutier choisira entre Berne et le Jura en 2016

> **Transfert** La commune qui a voté pour la réunification dépose sa demande

Serge Jubin

Le 18 février, moins de trois mois après le scrutin du 24 novembre 2013, au cours duquel le Jura bernois a décidé à près de 72% de rester dans le canton de Berne et de ne pas constituer un nouveau canton avec le Jura, l'unique commune à avoir voté différemment, Moutier, a déposé une demande de mise en route du processus communaliste. La déclaration signée par les cantons de Berne et du Jura, en février 2012, prévoit qu'après le vote global du 24 novembre, les communes du Jura bernois disposent d'un délai de deux ans pour demander leur transfert d'un canton à l'autre.

La décision de l'exécutif de Moutier n'a été rendue publique qu'hier, 15 avril, «pour qu'elle n'interfère pas dans la campagne précédant les élections bernoises du 30 mars», justifie le maire Maxime Zuber. Le Conseil municipal, à majorité autonomiste, s'estime légitimé dans sa démarche, car tous les partis politiques de la ville, séparatistes et loyalistes bernois, sont d'avis qu'un certain flou règne sur l'appartenance cantonale de Moutier – qui a voté oui au processus de création d'un nouveau canton le 24 novembre à 55,36% – et qu'il faut en découdre une fois pour toutes.

Même s'ils prétendent vouloir mettre en place «un processus exemplaire sur les plans démocratique, politique et juridique», le gouvernement bernois et la commune de Moutier se livrent à distance à une lutte d'influence. Au soir du 24 novembre, le maire de Moutier, Maxime Zuber, affirmait que sa ville «n'est pas jurassienne, mais n'est plus bernoise», mais qu'elle ne se précipiterait pas. Dans la foulée, le ministre bernois Bernhard Pulver lançait un pavé dans la mare en préconisant un nouveau vote consultatif à Moutier, pour vérifier que la ville souhaite bien changer de canton, sans que ce scrutin ne soit définitif.

Le 4 février 2014, venu en force à l'Hôtel de Ville de Moutier, le gouvernement bernois a défendu cette option, rejetée par l'exécutif local, contraint de lancer rapidement sa demande de transfert, afin de «prendre la main» dans cette partie d'échecs.

Un contrat intercantonal négocié

Alors qu'il laissait entendre qu'il attendrait le délai de deux ans, ne serait-ce que pour savoir si d'autres communes que Moutier veulent également être transférées au Jura, et qu'il pourrait réclamer un vote local sur l'opportunité de lancer le processus communaliste, le gouvernement bernois affirme avoir demandé à sa chancellerie, sans délai, de «créer les bases légales nécessaires à l'organisation d'une votation communale sur un éventuel transfert de Moutier au canton du Jura». Berne semble désormais pressé d'en découdre et focalise son attention sur Moutier.

Quand revotera-t-on à Moutier? Le Conseil d'Etat avait laissé entendre qu'il faudrait attendre cinq ou six ans. Il estime qu'il sera prêt «au plus tôt à la fin de 2016». Maxime Zuber convient lui aussi que 2016 est une échéance plausible. Plutôt au printemps ou en été. Il refuse de se faire dicter le calendrier.

Le maire exige qu'avant de voter, Berne, le Jura et Moutier négocient un «contrat intercantonal ferme». Opposera-t-il deux «offres» faites par Berne et Delémont? «Dans la mesure où la décision des habitants de Moutier sera historique et définitive, elle devra s'appuyer sur des données à long terme, pas sur des acquis susceptibles d'être remis en cause par la suite», dit Maxime Zuber. Personne ne se risque à préparer une corbeille de mariée pour Moutier. Ce d'autant que le 24 novembre, ce ne sont pas les arguments rationnels qui ont convaincu les électeurs, lesquels ont préféré une prise de position émotionnelle et identitaire.

Le téléphérique du Salève fonctionne à nouveau

> **Genève** Cinq mois de travaux ont été nécessaires pour changer les câbles

Depuis jeudi, le téléphérique du Salève emmène à nouveau en moins de cinq minutes randonneurs, alpinistes et parapentistes à 1100 mètres d'altitude, sur ce mont que les Genevois appellent leur balcon, même si celui-ci est situé en territoire français.

Il a fallu cinq mois pour doter l'ouvrage de quatre nouveaux câbles en acier de 1,2 kilomètre et 15 tonnes chacun. C'est la société suisse allemande Garaventa AG qui a été chargée de ce chantier complexe qui a nécessité l'installation d'un portique de protection au-dessus de l'autoroute A40.

3,7 millions de francs

«Une loi oblige à changer les câbles tous les 30 ans. Ceux qui ont été enlevés n'étaient pas spécialement usés mais la sécurité impose du matériel neuf», explique Patrick Roxo, responsable commercial de la Société du Téléphérique du Salève. Il rappelle qu'en 1932, année de naissance du téléphérique, la pose des premiers câbles s'était effectuée à dos d'homme, en varappe.

L'opération qui vient de s'achever a été particulièrement coûteuse (3,7 millions de francs), à la charge du Groupement local de coopération transfrontalière (GLTC), instance franco-suisse qui gère entre autres les lignes de transport transfrontalières. Le canton de Genève a

financé une moitié, l'autre ayant été répartie entre Annemasse Agglo et la commune de Monnetier-Mornex (sur le Salève).

Pour rappel, en 1984, après dix ans d'abandon, Genevois et Haut-Savoisards s'étaient unis pour restaurer l'ouvrage et lui permettre une remise en fonction. Depuis, les résultats de cette union politique et financière sont frappants: 90 000 voyageurs en 2005, 200 000 en 2012. Tous les cinq ans, le GLTC propose la délégation de service à un prestataire. C'est pour le moment la RATP Dev, les TPG et la Comag qui exploitent la ligne.

La rouverture du téléphérique s'est accompagnée d'un relooking des deux cabines qui, pour attirer les touristes, ont adopté le design vintage de leur début en 1984. On peut désormais acheter son billet en ligne ou encore télécharger sur smartphone la visite audio guidée. Les tarifs sont à la hausse: 11,30 euros (13,80 francs) l'aller-retour contre 10,80 (13,20 francs) précédemment. Les abonnements proposent cependant des prix plus raisonnables, dont celui des TPG qui est accepté sur la ligne (7,70 francs l'aller-retour). Les départs toutes les 12 minutes demeurent inchangés ainsi que les horaires (de 9h30 à 18h, nocturnes jusqu'à 23h les jeudis, vendredis et samedis durant l'été).

Christian Lecomte